

VILLE

**le Cheylard**

ARDECHE

## ***CONSEIL MUNICIPAL***

Séance publique du  
30 juin 2011

MAIRIE - Place de l'Hôtel de Ville 07160 LE CHEYLARD Tél. 04 75 29 07 10 - Fax 04 75 29 12 00  
e-mail : [accueil@ville-lecheylard.fr](mailto:accueil@ville-lecheylard.fr) [www.ville-lecheylard.fr](http://www.ville-lecheylard.fr)

## SEANCE du 30 Juin 2011

**Date de la convocation : 23 juin 2011**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Etaient présents** : Dr Jacques **CHABAL**, Mme Monique **PINET**, M. Roger **PERRIN**, Mme Nathalie **MASSON**, M. Bernard **MOISSON**, Mme Pierrette **CHANEAC**, M. Daniel **BERTHIER**, Mme Marie-Christine **ROURE**, M. Jeannot **MONTREVEL**, Mme Josette **MANEVAL**, M. Pierre **CROS**, M. Robert **COURTIAL**, Mme Geneviève **MARION**, Mme Geneviève **LAROCHE**, M. Denis **SERRE**, M. Gérard **CUMIN**, M. Olivier **FERRAND**, Mme Nathalie **CHAREYRE**, M. Francis **CARLE**, Mlle Marie-Nathalie **DONNADIEU**, Mme Corinne **LAFFONT**.

**Procuration** :

Mme Karine **ARNAUD** à Mme Nathalie **MASSON**  
Mme Sophie **FONTANEL** à Mme Monique **PINET**  
M. Damien **GILLES** à M. Daniel **BERTHIER**  
M. Jacky **BARBISAN** à Mme Corine **LAFFONT**.

**Absents excusés** :

Mme Marie-Christine **GOYON**, M. Philippe **AUNAVE**.

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : M. Denis **SERRE**.

Assistaient également à la séance :

- M. Jean-Claude **BONNET**, DGS
- M. Christophe **CHAMBON**, services techniques.

Ainsi que la presse, représentée par :

- Mme Andrée **BOSC**, D.L.
- M Jean-Guy **GANSOINNAT**, R.D.B.

# SOMMAIRE

<b>I – Subventions aux associations</b>	4
<b>II – Cession terrain à la Société ADIS Projet de structure d'accueil pour personnes âgées autonomes</b>	5
<b>III – Proposition schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.)</b>	7
<b>IV – Questions diverses</b>	10
<b>V – Communications</b>	12
<b>VI – Tirage au sort / jurys d'Assises</b>	21

## I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

(M. Francis CARLE déclare s'abstenir pour 3 associations dont il est membre : "*Cyclo-randonneurs*", "*Société de Pêche*", "*U.S.R.-C.G.T.*").

**APPROUVE** les subventions mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération,

**PRECISE** que les subventions ordinaires enregistrent une hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

☞ voir tableau joint au P.V.

**Madame Corine LAFFONT** considère que l'augmentation limitée à 2 % paraît insuffisante.

**Madame Nathalie MASSON** précise que, comme par le passé, l'augmentation suit le rythme du coût de la vie.

**Monsieur le Maire** ajoute que les services techniques communaux apportent un soutien logistique significatif pour de nombreuses activités associatives.

**Madame Monique PINET** note, par ailleurs, que les associations bénéficient régulièrement de reproduction gratuite de documents (photocopies).

## **II – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ADIS (Projet de structure d'accueil pour personnes âgées autonomes)**

*[Le Conseil d'Administration d'ADIS, dans sa séance du 25 mars 2011, a donné son accord pour poursuivre cette opération et a demandé au service de l'Etat l'inscription de ce programme dans la programmation Etat de 2011 afin de pouvoir bénéficier d'un agrément PLUS, permettant d'obtenir des financements et des prêts bonifiés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation].*

La commune est sollicitée pour céder, dans les meilleures conditions, une partie de la parcelle de terrain cadastrée AC N° 527, nécessaire à la réalisation de ce programme.

Les premières études de capacité, réalisées par *GDP Vendôme*, nécessitent d'avoir une emprise foncière de terrain de 10 000 m<sup>2</sup> environ, permettant de prévoir une éventuelle extension de la structure d'accueil.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la cession gratuite de 10 000 m<sup>2</sup> de terrain, en zone non inondable, à détacher de la parcelle AC 527 (1 € symbolique).

L'effort consenti par la commune, lors de cette cession du terrain, démontrera l'engagement et le partenariat de la commune dans ce projet solidaire et social, et permettra une réduction du montant de la redevance pour le gestionnaire qui se traduira directement par des prix de journée plus bas pour les résidents.

☞ voir en annexe la lettre de la Société  
HLM ADIS, en date du 6 juin 2011

**Parmi les 7 questions de l'opposition transmises par écrit pour la séance de ce jour, la première se rapporte à ce point de l'ordre du jour :**

**« Le Cheylard verra prochainement s'ouvrir une résidence service seniors à gestion privée. Une réflexion sur l'état de notre maison de retraite publique a-t-elle été menée ? »**

**Monsieur Daniel BERTHIER**, Président du Conseil d'Administration de l'hôpital, répond par l'affirmative. Les contacts avec l'établissement ont été pris dès les premières réflexions sur ce projet.

**Monsieur le Maire** signale que l'extension de l'hôpital est toujours en projet, suite à la délibération du CA de l'hôpital (2010).

Revenant sur l'objet de la délibération de la présente séance, **Monsieur le Maire** observe que le projet de *résidence seniors* relèvera, sur sa proposition, d'une gestion mixte, publique et privée.

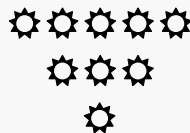
**Monsieur Daniel BERTHIER** précise qu'il s'agira d'une résidence-service plus allégée que l'hôpital lui-même et destinée à des résidents valides.

**Monsieur le Maire** rappelle la rencontre avec la *Société GDP Vendôme* et la *SA HLM ADIS*, en date du 8 mars 2011, et les échanges intervenus, confirmant l'engagement de la *SA HLM* à accompagner la commune dans le projet de réalisation d'une structure d'accueil pour personnes âgées autonomes (24 lits + 16 studios) et à assurer la maîtrise d'ouvrage ainsi que le portage financier de cette opération, laquelle sera remise en gestion à *GDP Vendôme*.

**Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 absents,**

**CONFIRME** son accord à la proposition du Maire,

**AUTORISE** la cession gratuite d'une partie (10 000 m<sup>2</sup> environ) de la parcelle AC N° 527 à la Société HLM ADIS aux fins de réalisation d'une *résidence-seniors*, laquelle sera remise en gestion au *Groupe GDP VENDÔME*.



### **III – PROPOSITION SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.)**

☞ voir carte SDCI en annexe

Les documents joints à la convocation comportaient :

- la carte du département de l'Ardèche sur laquelle figure le schéma départemental intercommunal selon la proposition de M. le Préfet de l'Ardèche (intercommunalité à fiscalité propre des communautés de communes actuelles).

[S'agissant de notre territoire, il est à noter que la proposition du Préfet consiste à regrouper la CCPC avec une partie du canton de St Agrève, le canton de St Martin de Valamas, une partie de la *Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres* et une partie de la *Communauté de communes des Châtaigniers*].

- la délibération du Conseil Communautaire (CCPC) du 12 avril dernier désapprouvant la proposition de M. le Préfet,

☞ voir en annexe

- les vœux du comité syndical du *Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux*, du 7 avril 2011, demandant le maintien du périmètre correspondant au SMEOV quant à une *communauté d'agglomération* à l'échelle du centre Ardèche.

☞ voir en annexe

**Monsieur le Maire** donne ensuite lecture d'une partie des documents transmis par les services préfectoraux :

*Les solidarités des vallées de l'Eyrieux et de l'Ouvèze, élargies à la communauté de commune voisine de Vernoux en Vivarais, s'expriment dans le cadre du SMEOV, territoire de contractualisation avec la Région Rhône-Alpes.*

*Ce territoire, qui aurait pu être celui d'un Pays, pourrait avoir vocation à être celui d'un SCOT. A ce stade, il apparaît très vaste et très morcelé entre bassins de vie différents pour être un territoire pertinent d'intercommunalité à fiscalité propre.*

*Il semble donc pertinent, plus judicieux, de structurer cet ensemble autour des deux pôles de Privas, La Voult-sur-Rhône, d'une part et du Cheylard, d'autre part.*

*Autour de la communauté de communes du Pays du Cheylard, pourraient se regrouper, en répondant ainsi au critère de la solidarité financière, les trois communautés de communes de montagne des Boutières, du Haut Vivarais et des Châtaigniers, ainsi que les communes de Beauvène, Chalencon, Saint-Sauveur de Montagut et Saint-Etienne-de-Serre : l'ensemble représenterait 17 558 habitants (population INSEE issue des fiches DGF 2010).*

*Compte tenu du fort potentiel fiscal de la Communauté de communes du Pays du Cheylard (412.82 / moyenne des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique : 229.13) et de la faiblesse de ceux des communautés de communes des Boutières (162.49), du Haut Vivarais (181.82) et des Châtaigniers (à fiscalité additionnelle : 37.175 / moyenne additionnelle : 103.83), le potentiel fiscal de l'ensemble s'établirait autour de 235.11 € / habitants.*

*Leurs CIF s'élevaient à 0.46 pour la CDC du Haut-Vivarais, de 0.28 pour la CDC des Boutières, de 0.30 pour la CDC du Pays du Cheylard, qui se situent dans la moyenne de leur catégorie de 0.31. Par contre, la CDC des Châtaigniers affiche un CIF élevé de 0.80 supérieur à cette même moyenne.*

*Pour éviter un trop grand étirement de leur territoire, les intercommunalités voisines de Vernoux-en-Vivarais (3 249 habitants et 154.95 de potentiel fiscal), ne souhaitent pas s'unir avec elle. L'avenir de cet EPCI devra toutefois être recherché à terme dans une fusion avec une autre structure intercommunale qui aura conforté sa croissance (à l'exception de celui du Pays de Lamastre, au potentiel fiscal trop faible).*

**Monsieur Jeannot MONTREVEL** considère, pour sa part, que « *notre territoire ne veut pas d'un découpage de quartier. Si les élus de la communauté de communes ont désapprouvé, à l'unanimité, la proposition de M. le Préfet, c'est qu'il y a un consensus sur la vision d'aménagement de notre territoire* ».

**Madame Monique PINET** déclare : « *On sent qu'on nous enferme dans une coquille* ».

**Monsieur Daniel BERTHIER** poursuit : « *Ça ne colle pas avec l'identité de notre territoire* ».

**Monsieur le Maire** affirme : « *Heureusement que depuis trois mandats successifs nous avons réalisé les investissements nécessaires afin de doter notre pôle des services nécessaires, des structures suffisantes, car avec cette nouvelle organisation territoriale, il ne pourra plus en être question* ».

Il insiste sur le fait que, depuis une douzaine d'années, les élus du bassin de l'Eyrieux ont l'habitude de travailler ensemble au sein du SMEOV. Par ailleurs, sur la partie supérieure du territoire, des contacts continuent de se tisser dans le cadre de la *Vallée du Bijou*, notamment, avec St Martin de Valamas.

**Madame Monique PINET** précise également qu'un rapprochement est en cours, avec "*Les Amis du Mézenc*".

**Monsieur Daniel BERTHIER** souligne : « *Notre communauté de communes continue d'investir, car confiante dans l'avenir* ».

**Les membres présents du groupe d'opposition d'abstiendront pour cette délibération.**

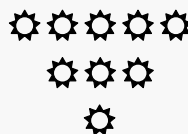
Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par **21 voix pour et 4 abstentions**,

**CONSIDERANT** l'inconnue budgétaire et fiscale du moment,

**DESAPPROUVE** la proposition de M. le Préfet, déplorant la non prise en compte des habitudes de coopération et de travail existant à travers le SMEOV,

**PROPOSE**, dans le cadre des futures intercommunalités, qu'une *logique de vallée* soit retenue comme principe intangible,

**SE POSITIONNE** pour une *Communauté d'Agglomération* à l'échelle du Centre Ardèche et du SMEOV permettant le maintien et l'amplification de cette dynamique sur un périmètre de plus de 50 000 habitants.



## IV – QUESTIONS DIVERSES

### 1. Rapport d'activités annuels 2010 : SDE 07, SICTOMSED

**Messieurs Bernard MOISSON** (SDE 07) et **Pierre CROS** (SICTOMSED) présentent aux membres de l'assemblée les rapports annuels des syndicats précités.

☞ voir documents joints au P.V.

Les rapports complets sont à la disposition du public au secrétariat.

### Informations complémentaires :

#### - SDE 07 :

Outre les informations figurant dans les documents joints à la convocation concernant le bilan 2010 du SDE 07, **Monsieur Bernard MOISSON** expose quelques informations complémentaires :

- ♦ pour les investissements réalisés par le syndicat, celui-ci a instruit 354 dossiers pour 13 067 816 €,
- ♦ pour l'éclairage public, le syndicat a instruit 266 dossiers pour 1 340 250 € de subvention,
- ♦ pour la ville du Cheylard, en éclairage public, 2 dossiers (Quartiers de *Chambaud* et de *Plaisance*) pour 37 480 € de subvention.

#### - SICTOMSED :

**Monsieur Pierre CROS** évoque et regrette les difficultés rencontrées par le SYTRAD au cours de la présentation du rapport. « *Les installations réalisées ne fonctionnent pas, le tri est mal effectué et, au final, les produits collectés repartent en décharge, ce qui représente une double dépense* ».

Quant à la diminution enregistrée dans la production des déchets industriels, **Monsieur Olivier FERRAND** souligne que la baisse de l'activité économique ne peut expliquer, seule, ce constat. L'abaissement de ces déchets résulte aussi de l'effort consenti par les entreprises dans leurs domaines respectifs.

**Monsieur le Maire** mentionne que les établissements industriels réalisent des efforts très importants dans le domaine de l'eau et des *déchets*.

## 2. Sècheresse

Considérant la sécheresse sévère qui sévit actuellement sur le Département depuis le début de l'année, le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire que l'Ardèche soit considérée comme un département sinistré par la sécheresse. Les prairies naturelles et les cultures ont beaucoup souffert.

Ce classement en *commune sinistrée par la sécheresse* permettrait aux agriculteurs de bénéficier de la procédure "calamités agricoles" prévue à cet effet, ainsi que des dégrèvements d'impôts fonciers pour perte de récolte.

Le **Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à engager toutes démarches utiles pour obtenir le classement du Cheylard en *commune sinistrée pour la sécheresse*.

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal de la réception, ce jour, d'un arrêté préfectoral concernant la limitation des usages de l'eau sur certains bassins versants de l'Ardèche. Arrêté sur lequel la presque totalité du département, notamment le secteur du Cheylard, figure désormais en *pénurie sévère* (il y a 4 niveaux de gestion des cours d'eau : la *vigilance*, la *pénurie*, la *pénurie sévère* et la *crise*).

**Monsieur le Maire** invite donc à la raison quant à l'utilisation des ressources en eau.



## V – COMMUNICATIONS

### 1. Décès de M. Waldemar WINDMEIER, ancien Maire de la ville jumelle de WEILMÜNSTER

#### Communiqué

##### **Jumelage : décès de l'ancien Maire de Weilmünster**

La ville du Cheylard a le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Waldemar Windmeier, à l'âge de 87 ans, ancien maire de Weilmünster.

M. Windmeier a consacré 30 ans à la commune de Weilmünster et a contribué à la mise en place de notre jumelage.

Toutes les condoléances de la ville du Cheylard sont adressées à sa famille.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée, qu'aujourd'hui même, une petite délégation de cyclistes de Weilmünster (également sapeurs-pompiers) est arrivée jusqu'au Cheylard et un pot de bienvenue a été organisé sur le site du Château de La Chèze, conjointement par l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Cheylard et la Municipalité, auquel étaient associés des représentants du *Comité de Jumelage*. Le représentant de cette délégation lui a remis un courrier de **Monsieur Manfred HEEP, Maire de la commune de Weilmünster**. Courrier dans lequel le Bourgmestre insiste particulièrement sur le nécessaire renforcement des liens unissant nos deux villes jumelles à l'approche de l'organisation du **50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage** qui aura lieu en **2013**.

*[Monsieur le Maire note que le Comité de Jumelage a procédé à la constitution d'un nouveau bureau, lequel a désigné, en qualité de nouvelle Présidente, Mme Chantal PAUZIÉ].*

### 2. Actions de sensibilisation aux pratiques musicales / Ecoles

Une nouvelle convention a été signée entre l'*Ecole départementale de musique et de danse de l'Ardèche* et la commune concernant la mission d'éducation musicale en milieu scolaire, pour l'exercice 2011/2012.

Au titre de cet accord, les modalités financières sont les suivantes (à l'identique des années précédentes) :

- ✓ coût global de la prestation : 900 € x 6 cycles de 15 séances : 5 400 €,
- ✓ la Commune s'engage à verser au Syndicat Mixte une participation d'un montant de 3 500 €,
- ✓ le Syndicat mixte s'engageant, quant à lui, à prendre en charge le solde, soit 1 900 €.

Par ailleurs, **Madame Monique PINET** présente un projet à l'étude avec les écoles primaires. Il s'agit de *l'orchestre à l'école* en partenariat avec l'École Départementale de Musique et de Danse et la Ville du Cheylard (donner à tous les jeunes, à un moment, la possibilité de jouer d'un instrument de musique). L'étude pratique, au niveau de l'école, est en cours avec les équipes enseignantes ainsi que l'étude budgétaire.

### **3. Décisions prises / art. L.2122-22 du CGCT (le cas échéant)**

Révision / tarifs régie de recettes (arrêté municipal n°98.2011 du 21 juin 2011).

☞ voir adoption des nouveaux tarifs |  
en pièces jointes

### **4. Réception chaînes TNT**

Question posée par le *groupe majoritaire* / Monsieur Denis SERRE

**« La TNT a été installée le 15 juin 2011 ; cela pose quelques problèmes, des personnes se plaignent de ne pas avoir toutes les chaînes. Il semble qu'il y ait un problème de dysfonctionnement dans certains quartiers. Qu'en pensez-vous, savez-vous si ces problèmes seront réglés prochainement ? »**

☞ **Monsieur le Maire** déclare qu'à plusieurs reprises, les services administratifs ont interrogé la *délégation régionale Rhône-Alpes de France Télé Numérique*.

Tout d'abord, celle-ci a précisé que les réglages étaient en cours afin de rétablir la réception "multiplex R1" sur la Commune du Cheylard. Dans un deuxième temps, les précisions suivantes ont été fournies (mail reçu ce 30.06.2011) :

« Suite à notre entretien téléphonique, je vous prie de trouver ci-joint les informations concernant le passage au tout numérique et les difficultés de réception sur Le Cheylard : TDF rencontre toujours des difficultés sur le mutiplex R1 (France 2, France 3, France 5, France 0 et LCP) de St Martin de Valamas 1. Ils doivent changer du matériel. Le délai prévu aujourd'hui est une intervention en S28 (11/07 – 15/07) ».

**Monsieur le Maire** observe « qu'il aurait été plus judicieux de préciser une plage de mise en place échelonnée sur une partie de l'été, plutôt que de fixer de manière très directe la mise à disposition des chaînes TNT en totalité à compter du 15 juin, ce qui aurait évité certainement bien des désagréments ».

## **5. Exposition Dominique BALADIER /La Chapelle**

**Madame Pierrette CHANEAC** présente les grandes lignes du programme de cet été et plus particulièrement :

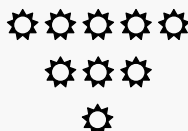
- ✓ **"Errances / métamorphose / terre inconnue"** : exposition de peinture d'art contemporain de **Dominique BALADIER**, du **16 Juillet au 4 Août 2011** avec le **lundi 18 juillet à 18 h, une conférence** sur *"l'infiniment grand et l'infiniment petit"* : « **Physique quantique et peinture abstraite** » de Ghislaine Rios, professeur agrégé.

Il y a également une "partie Cartographie" avec des cartes des 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> siècles, dont la majorité est prêtée par les Archives du Département de l'Ardèche.

Cette exposition a le soutien du *Ministère de la Culture*, dont le label figure sur les invitations, et le soutien du *Président du Petit Musée Montparnasse*, lieu où elle sera ensuite transférée.

**Monsieur le Maire** signale que la date de **l'inauguration de l'exposition de Dominique BALADIER** est fixée au **Samedi 16 juillet**.

Par ailleurs, il rappelle la traditionnelle *"fête des Pontonniers"* qui se tiendra ce **samedi 2 juillet 2011**.



Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour (tirage au sort pour les *jurys d'assises*), **Monsieur le Maire** demande que les questions, non encore abordées et posées par le *groupe d'opposition* et le *groupe majoritaire*, soient maintenant présentées.

Préalablement, il revient sur les clauses spécifiques figurant au *règlement intérieur de la commune* et qui s'appliquent dans toutes les assemblées délibérantes.

S'agissant des sujets pouvant relever des travaux des commissions, **Monsieur le Maire** rappelle que ces derniers ne doivent plus être traités au cours des séances du Conseil Municipal.

### Questions de Corine LAFFONT / groupe d'opposition.

**Question 1** : déjà traitée précédemment (*voir II – cession de terrain à ADIS*)

**Question 2** :

**« Comment la mise en sécurité de la sortie des écoles maternelle et primaire publiques sera-t-elle réalisée ? Quand les plots rouges et blancs "provisoires" (je rappelle qu'ils sont en place depuis 7 ans) seront-ils retirés ? »**

☞ **Monsieur Bernard MOISSON** :

*« La sécurité des écoles sera prise en compte dans le futur projet, cela va de soi. Nous n'avons, à ce jour, ni avant-projet sommaire, ni avant-projet définitif à soumettre à la commission des travaux ; la réflexion se poursuit avec les services départementaux et le S.D.E.A.*

*Les balises rouges et blanches seront retirées à la fin du chantier ».*

### **Question 3 :**

**« Le camping de La Chèze sera-t-il réaménagé ou bien sa fermeture est-elle envisagée ? »**

☞ **Monsieur le Maire** précise que la fermeture du *camping de La Chèze* est bien envisagée lorsque le *camping de Chambaud* sera remis en service mais il ajoute que cette information relève de travaux de commission.

Concernant le *camping de Chambaud*, **Monsieur Bernard MOISSON** expose qu'un cahier des charges vient d'être établi afin qu'un assistant à la maîtrise d'œuvre, choisi par appel d'offres, fournisse les avant-projets permettant un choix définitif.

### **Question 4 :**

**« Des projets quant à l'utilisation des locaux du château de La Chèze existent-ils ? »**

☞ **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. Il précise, notamment, « *qu'il y a une réflexion dans le cadre de la Vallée du Bijou mais que nous sommes en attente de la synthèse* ».

### **Question 5 :**

**« Quels sont les résultats de l'étude pour le camping de Chambaud ? »**

☞ **Monsieur le Maire** : « *Des contacts professionnels sont en cours, nous en sommes pour l'instant au cahier des charges* ».

### **Question 6 :**

**« Un local d'accueil temporaire décent pour les personnes sans domicile fixe sera-t-il ouvert pour l'hiver prochain ? »**

**Monsieur le Maire** : « *Il s'agit d'une question relevant du CCAS et demande à la Vice-présidente de répondre* ».

☞ **Madame Marie-Christine ROURE**, Vice-présidente du CCAS, indique qu'« *il n'y a pas de possibilité, malgré le bénévolat qui est proposé et qui veut bien nous aider, car nous ne disposons pas de permanents pour gérer efficacement ce dispositif, et de locaux adaptés* ».

### **Question 7 :**

**« Nous avons reçu la convocation pour ce Conseil Municipal le lundi 27 juin 2011 soit 4 jours ouvrés avant la date du conseil. Nous observons que, dans notre commune, le plus bref délai légal d'envoi des convocations est systématiquement appliqué. Bien entendu, nous ne mettons pas en cause les services de La Poste. A l'avenir, les convocations pourraient-elles nous être envoyées dans des délais corrects afin de pouvoir prendre nos dispositions et de nous concerter pour préparer au mieux le Conseil Municipal ? »**

**Monsieur le Maire** affirme que les convocations sont envoyées dans le respect des règles républicaines et précise, une nouvelle fois, que pour que les conseillers municipaux puissent posséder tous les éléments leur permettant de prendre leur décision objectivement, les documents les plus précis et les dernières moutures sont envoyés avec la convocation.

Concernant la séance de ce jour, les convocations ont bien été adressées le 23 juin soit 6 jours francs avant la date de séance (le délai réglementaire est de 5 jours francs, le cachet de la poste faisant foi) .

### **Questions du groupe majoritaire**

#### **Question 1 : Budget / Monsieur Olivier FERRAND**

**« Depuis déjà 4 ans, les budgets votés sont aux environs de 7 à 8 millions d'euros. Par contre, les impôts locaux n'augmentent pas et depuis plusieurs années, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt, sauf cette année. Comment expliquez-vous ceci ? »**

☞ **Madame Nathalie MASSON** note que « le budget nécessite une maîtrise des charges de fonctionnement. Depuis quelques années, des recettes sont en baisse, il y a donc lieu de limiter les charges. Il s'agit-là d'un travail d'équipe : penser, travailler, réfléchir. L'objectif étant d'obtenir un autofinancement suffisant et le débat d'orientation budgétaire a confirmé, à nouveau cette année, une capacité d'autofinancement très favorable permettant ainsi de financer les investissements de la collectivité, ce constat ayant été souligné par le Trésorier lui-même ».

## **Question 2 : TNT / Monsieur Denis SERRE**

*Déjà vue précédemment (voir point 4 Chapitre V).*

## **Question 3 : Intercommunalité / Monsieur Gérard CUMIN**

**« Vous avez prévu de nous faire voter une délibération sur l'intercommunalité. Pouvez-vous nous donner plus de précisions, où en sommes-nous, existe-t-il un véritable travail en amont, avec qui ? Comment va évoluer l'intercommunalité, avez-vous des informations à nous donner sur l'agrandissement des périmètres, sur les compétences, sur les finances ? »**

☞ **Monsieur le Maire** expose que, lors des années de son 1<sup>er</sup> mandat, le Syndicat Intercommunal était intégré à Annonay (le Nord Ardèche). Il a fallu plusieurs années pour développer un programme de Vallée (Eyrieux) plus adapté au territoire et à son avenir : "Ardèche Plein Cœur" (APC) et, de manière plus générale, sur l'ensemble de la *vallée de l'Eyrieux*, avec un élargissement avec Lamastre, Vernoux, Privas et Le Pouzin, c'est-à-dire le SMEOV actuel.

## **Question 4 : Statistiques / Madame Geneviève MARION**

**« Toutes les années, vous donnez les statistiques sur les naissances pour la Ville du Cheylard ? Par rapport à l'importance des intercommunalités, êtes-vous déjà en mesure de nous donner les derniers chiffres des naissances ? »**

☞ **Monsieur le Maire** observe que peu de personnes lisent les documents statistiques présentés par la Commune. *« En 2010, nous avons enregistré 48 décès et 38 naissances. Les documents, dans leur dernière mise à jour, seront donc joints au compte-rendu de la présente séance, afin de bien informer les administrés sur la réalité des chiffres et les enjeux induits, et la cassure de la courbe dans les années 1983-1984 ».*

☞ voir ci-joint

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** souligne l'information figurant dans la publication "*Ardèche Développement / Echos d'Ardèche*" (n° 44 – juin 2011) concernant les *permis de construire* en Ardèche :

## Echos d'ardèche conjoncture, secteurs d'activités

### 24/06/2011 – Permis de construire en Ardèche : progression du nombre de dépôts

Après une progression significative du nombre d'actes d'urbanismes déposés au cours du premier trimestre 2011 (+ 8 % par rapport à 2010 ; + 270 dossiers) on constate un tassement sur la période janvier/mai où on enregistre 6 223 actes déposés soit + 4 % par rapport à la même période de 2010 et + 22 % par rapport à 2009 et + 18 % par rapport à 2008 (période d'avant crise).

Le nombre de permis de construire déposés de janvier à mai 2011 est de 1 942 dossiers, soit + 3,6 % par rapport à la même période de 2010 (+ 68 dossiers) et de + 21 % par rapport à 2009 (+ 344 dossiers) et + 3 % par rapport à la même période de 2008 (+ 55 dossiers).

Le nombre de dossiers se maintient aux environs de + 4 % depuis le début de l'année 2011 par rapport à la même période de 2010.

La progression du nombre de permis de construire est importante surtout sur le sud Rhodanien et le secteur du Cheylard, l'évolution est stable sur le reste du territoire. (Source : Direction départementale des territoires de l'Ardèche)

### Question 5 : Place du Serre / Madame Geneviève LAROCHE

**« Depuis longtemps, on entend parler des travaux de la Place du Serre, rien ne semble bouger. Il serait bien, pour la population qui s'interroge, de savoir si vous avez une idée du commencement des travaux ? Où en sommes-nous ? »**

☞ **Monsieur le Maire** rappelle que, lors de la séance du 21 avril dernier (budget primitif), une convention a été signée avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA) pour poursuivre les travaux.

Il s'agit d'un dossier présentant des difficultés techniques certaines et de nombreuses réunions sont en cours. Il s'agit, pour l'instant, d'un "*travail en souterrain*" qui n'a rien de spectaculaire mais qui est absolument nécessaire et permettra de poursuivre correctement le projet.

**Monsieur Bernard MOISSON** note que les lots *DEMOLITION* devraient être engagés en fin d'année ou au tout début de la prochaine.

## Question 6 : La Vallée du Bijou / Madame Josette MANEVAL

« *Dans la population, on sent qu'il y a une appropriation de "La Vallée du Bijou". Est-ce que la communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC), en association avec la commune, a l'intention de renouveler le Marché de Noël et la St Valentin avec la participation des créateurs de bijoux ?* »

☞ **Madame Monique PINET** confirme que, suite au succès enregistré en décembre 2010, le **Marché de Noël** sera renouvelé les **17 et 18 décembre prochain**. Quant à la **St Valentin**, elle sera également reconduite avec la participation des créateurs de bijoux à *La Chapelle*.



A l'issue de la présentation des différentes questions posées par le *groupe d'opposition* et le *groupe majoritaire*, **Madame Corine LAFFONT** demande si toutes les questions abordées figureront bien au procès-verbal de séance.

**Monsieur le Maire** répond par l'affirmative mais rappelle, avec insistance, que, désormais, les questions relevant d'informations au sein des différentes commissions ne seront plus traitées en séance publique du Conseil Municipal. L'ordre du jour officiel est toujours, et dans toutes les assemblées, prioritaire. Des questions en trop grand nombre nuiraient à la bonne gestion de l'assemblée et de la ville.



## **VI – TIRAGE AU SORT / JURYS D'ASSISES**

Conformément à la réglementation (cf circulaire préfectorale du 10 juin 2011), il a été procédé, lors de la séance publique, au tirage au sort de 15 noms.

Fin de séance à 23 h.

Dr Jacques CHABAL  
Maire du Cheylard  
Conseiller Général

PJ :

- Tableau subventions aux associations
- Lettre de la Société ADIS
- Carte S.D.C.I.
- Délibération de la CCPC / SDCI
- Vœu du SMEOV / SDCI
- Rapport d'activités 2010 / SDE 07
- Rapport d'activités 2010 / SICTOMSED
- Adoption des nouveaux tarifs / régies
- Statistiques / état civil.